

# Achats sur internet de produits dangereux !

mercredi 27 octobre 2021

@cni59-non commercial



*Comme beaucoup de consommateurs, vous réalisez des achats de produits en tout genre sur internet : produits de beauté, jouets, matériel de bricolage, nourriture.*

Certains consommateurs passent beaucoup de temps à comparer les prix des vendeurs du monde entier qui présentent leurs produits soit directement, soit par l'intermédiaire de Marketplace.

L'UROC \* vous met en garde car de nombreux produits, sans être des contrefaçons, peuvent se révéler de composition douteuse, n'avoir subi aucun contrôle de conformité ou de dangerosité. Vous devez vérifier si le produit est normé avant de l'acheter, il en va de votre sécurité :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/libre-circulation-des-produits/la-libre-circulation-des-marchandises-europe/marquage>

La dernière étude de la DGCCRF sur l'année 2020 est d'ailleurs édifiante à ce sujet, 32 % des produits contrôlés sont déclarés non-conformes et dangereux : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/conformite-des-produits-vendus-en-marketplaces>

Si vous ne pensez qu'au prix : commander les yeux fermés, des produits ...peut-être dangereux !

**\* Source : Union Régionale des Organisations de Consommateurs  
6 BIS RUE DE DORMAGEN  
59350 SAINT ANDRE**